

Urbanisme / Aménagement du territoire et documents de planification

Note de synthèse de l'étude bibliographique en vue de la prospective Adour 2050

Définition du thème : Urbanisme /aménagement du territoire

Ce thème regroupe les documents de planification territoriaux (SCOT, SRADDT, ...) à caractère normatif, mais aussi des études de prospectives territoriales réalisées en amont de ces planifications ou non. De fait ce thème couvre complètement le thème urbanisme/aménagement et le thème document de planification. Nous notons cependant que les PCET/SRCAE sont plus détaillés dans la note « énergie »

Table des matières

Définition du thème : Urbanisme /aménagement du territoire	1
Présentation des sous-thèmes	2
Graphes synthétiques de la thématique	3
Analyse Biblio	6
Documents incontournables	6
Quelles sont les données manquantes (quali / quanti) pour l'étude prospective.....	8
FOCUS 32 – 65	9
Conclusions et recommandations	10
Liste des entrées de la base abordant des éléments du thème.....	11

Présentation des sous-thèmes

Nous avons catégorisé les documents identifiés selon les sous thèmes.

Pour le thème **planification**, les sous-thèmes correspondant aux différents documents de planification des territoires, dans le domaine de l'aménagement :

- SCOT : Schéma de cohérence territoriale à l'échelle de pays ou de communautés d'agglomération ;
- SRADDT : Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du territoire, à l'échelle des régions ;

Pour les documents du thème **Urbanisme et aménagement**, les sous-thèmes :

- assainissement ;
- eau potable ;
- qualité de l'eau potable ;
- modes de déplacement ;
- villes et villages de demain.

La plupart des documents de la base relevant de ces thématiques sont des documents de planification dont le premier sous-thème désigne plus précisément le document (SCOT, PCET...), mais dont les autres sous-thèmes pointent les enjeux, souvent d'urbanisme, et aménagement, du document de planification. Les Plans climat énergie territoriaux (PCET) et les Schémas régionaux climat air énergie (SRCAE) abordent la question de l'aménagement sous l'angle de la production et de la consommation d'énergie, mais sont analysés dans la synthèse « énergie ».

Dans les documents classés dans le thème « Urbanisme et aménagement », on trouvera soit des perspectives territoriales réalisées hors du cadre d'une planification locale (par exemple : « Prospective en Midi-Pyrénées, les chemins vers 2040 » par le CESR, Conseil Economique et Social de la région Midi- Pyrénées) ou des documents traitant d'une dimension spécifique de l'aménagement (par exemple : un document d'objectifs transport dans les Hautes-Pyrénées l'horizon 2030 « HA-PY, objectif stratégique, schéma de mobilité »).

Graphes synthétiques de la thématique

Nombre de documents par groupe d'intérêt pour la prospective Adour 2050 :

	1 - peu d'intérêt	2 - moyennement intéressant	3 - très utile	Tous
Nombre	8	25	12	4

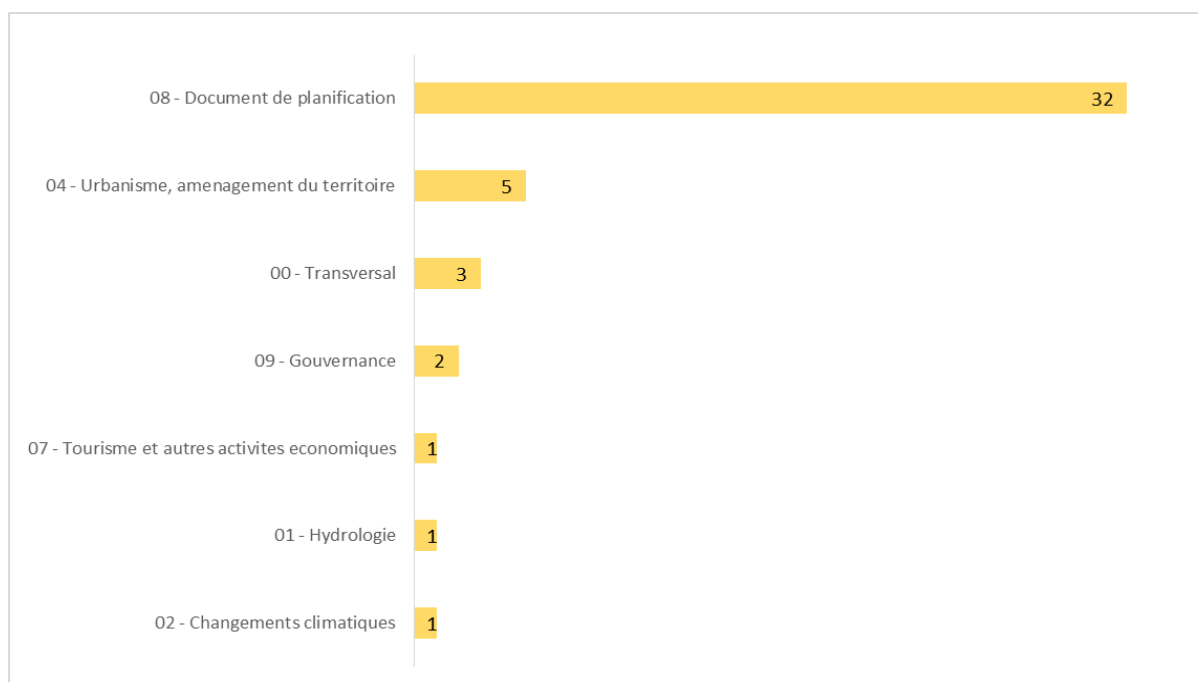


Figure 1 : Nombre des entrées traitant d'urbanisme dans la base de données Adour 2050, par thème principal

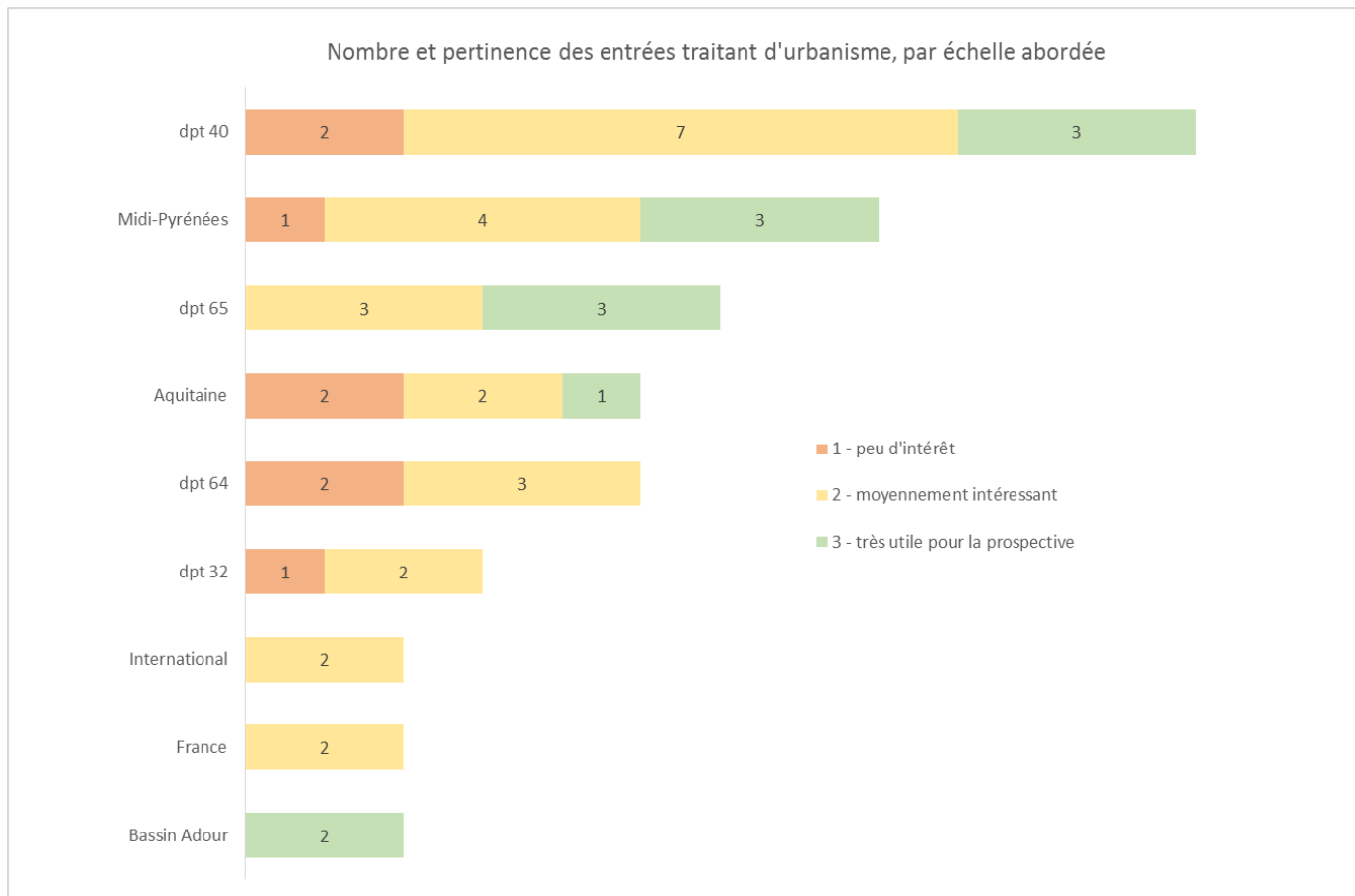


Figure 2 : Nombre et pertinence des entrées dans la base de données Adour 2050, par échelle abordée



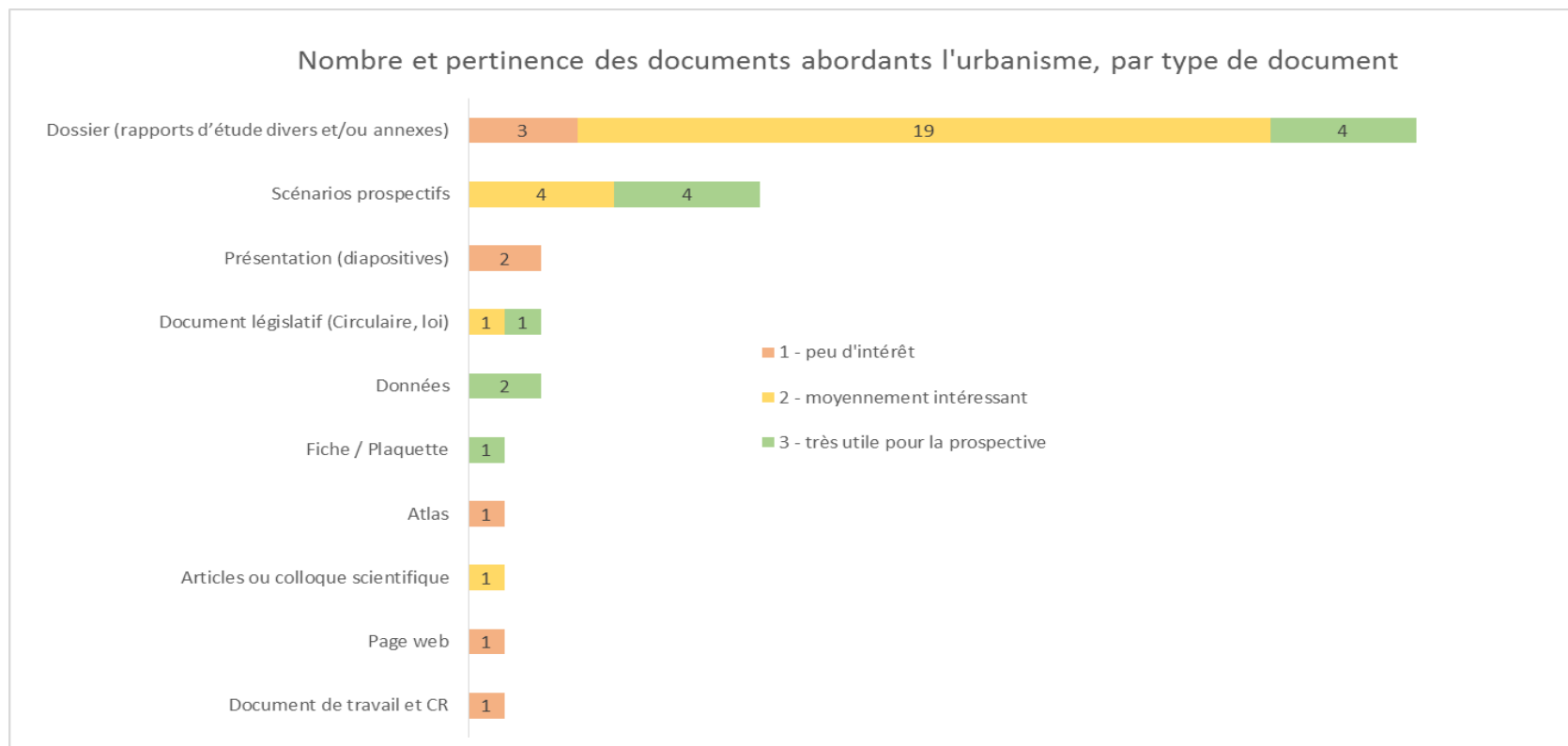


Figure 3 : Nombre et pertinence des entrées dans la base de données Adour 2050, par type de document



Analyse Biblio

Documents incontournables

A priori tous les documents à caractère prescriptif pour l'échelon le plus local, soit les Documents d'Orientations et d'Objectifs (appelés auparavant DOG, Document d'Orientations Générales) devraient être pris en compte dans la prospective du bassin de l'Adour. Pour parvenir à davantage hiérarchiser cette masse importante de documents,

- le niveau 3 de pertinence « très utile à la prospective » a prévalu pour les documents les plus récents et présentant des objectifs précis sur la gestion de l'eau (objectif d'assainissement par exemple) ou sur un usage de l'eau (accroissement de la production hydroélectrique par exemple)
- le niveau 2 soit quand les objectifs sont peu précis (renvoi aux prescriptions du SDAGE) soit quand le domaine de l'eau et de ses usages est peu évoqué,
- le niveau 1 quand le document est ancien (les objectifs sont à 2015 ou 2020) et que les prescriptions n'ont qu'un lien très lointain avec l'eau.

Des informations pertinentes seront trouvées dans les documents de niveau 2 et 3. Mais il est difficile de dire que le DOO du SCOT du Val d'Adour (classé en 3-très utile à la prospective) est plus incontournable pour la prospective du bassin que les objectifs des autres territoires ! Si ce document apparaît comme incontournable (coté 3 : très utile pour la prospective), c'est qu'il prescrit des objectifs précis liés directement au domaine de l'eau en termes d'assainissement, d'agriculture ou de préservation des gravières sur ce territoire qui, néanmoins, ne couvre pas l'intégralité du bassin. Les documents de planification territoriale de niveau 2 peuvent prescrire des objectifs d'aménagement urbain ou de développement économique mais dont les impacts sur l'eau sont moins directs.

Les documents incontournables :

- le SRADDT de la région Aquitaine
- Prospective Midi-Pyrénées les chemins vers 2040
- Hautes-Pyrénées 2020-2030 et HA-PY, objectif stratégique schéma de mobilité
- Landes 2040 Schéma d'aménagement et de développement durable (3 documents)
- SCOT –DOO du Val d'Adour

Les sous-thématiques indiquées pour chaque document et les textes libres soulignent les enjeux liés à l'eau spécifiquement abordés dans chaque document.

Les données intéressantes identifiées dans les deux schémas régionaux air, climat et énergie (SRCAE) pour la prospective ADOUR concernent essentiellement, les objectifs en matière de production hydroélectrique et de biomasse énergie. Le schéma régional d'aménagement et de développement durable de Midi-Pyrénées propose des éléments de contexte (objectifs eau et énergie) à l'horizon 2030 qui pourraient être pris en compte dans la prospective Adour, mais le document a près de 10 ans et une actualisation ou un bilan de ces objectifs serait utile. La prospective réalisée par le CESR

« Prospective en Midi-Pyrénées, les chemins vers 2040 » sera une base plus récente et plus complète sur les tendances et les choix possibles pour la partie du bassin relevant de cette région.

Le SRADDT Aquitaine est plus récent, mais les objectifs sont plus généraux, ils concernent moins directement la gestion de l'eau, l'accent est mis sur la planification du transport.

Quelles sont les données manquantes (quali / quanti) pour l'étude prospective

Les documents de planification les plus proches du « terrain » et souvent les plus précis en termes d'objectifs sont les DOO des SCOTs, voire les PCET (échelle géographique plus variable).

Outre les documents présents dans la base bibliographique (DOO ou DOG si la démarche est terminée, documents intermédiaires comme le PADD ou le diagnostic quand la démarche est en cours), la consultation de l'annuaire des SCOT a permis d'identifier que :

Sur le département des Landes trois autres SCOT (en plus des 6 présents dans la base) sont en cours pour lesquels aucun document n'est disponible aujourd'hui :

- une démarche est en cours depuis juillet 2013 sur la **communauté de communes des Landes d'Armagnac**. Le diagnostic territorial devait être disponible en 2014 (mais non publié sur le site) et le DOO n'est pas attendu avant l'été 2017 ;
- la communauté de communes **Côte Landes Nature** a aussi lancé officiellement sa démarche de SCOT en octobre 2013, mais n'a pu entreprendre la première étape de diagnostic en raison des élections municipales en 2014. Aucun document ni calendrier n'est fourni sur cette démarche par le site du pays ;
- la réunion de lancement du SCOT du **pays Adour Chalosse Tursan** (10 cantons et 9 communautés de communes) a eu lieu le 3 juillet 2015.

Sur le département du Gers (un seul scot finalisé dans la base sur les coteaux de savès) :

- le périmètre du **SCOT de Gascogne** (Astarac, Grand Auch, Armagnac, Lomagne, Savès-Arrats et Gimone) n'a été décidé qu'en février 2015. Le premier document de diagnostic ne sera donc pas disponible avant 2016.

Sur le département des Pyrénées-Atlantiques :

- les 5 démarches de SCOT engagées sont documentées dans la base. Néanmoins le département n'est pas complètement couvert par un SCOT mais toute la zone côtière l'est.

Sur le département des Hautes-Pyrénées, en complément des 2 démarches de SCOT finalisées disponibles dans la base :

- celui des Haute Bigorre non finalisé mais dont l'étape de diagnostic est disponible dans la base
- le diagnostic du SCOT des vallées de l'Aure et du Louron est aussi disponible, mais va s'intégrer un SCOT plus large sur **le pays de Neste**.

On notera donc que si les plus grandes aires urbaines du bassin sont déjà couvertes par des SCOT finalisés, les villes plus petites et surtout les zones plus rurales n'en sont plus souvent qu'au début de cette démarche quand elle est initiée.

On notera que peu de documents de planification territoriaux (SCOT) passent par une démarche de prospective exploratoire (les scénarios possibles) avant l'élaboration du scénario normatif ou stratégique développé dans les documents de planification (avec la réserve que les processus ne sont pas toujours expliqués précisément dans les documents). Très souvent l'étape de diagnostic, par une rétrospective de l'évolution du territoire permet de dégager directement des axes stratégiques pour l'avenir (facteurs à consolider ou à freiner) sans passer par une étape de prospective exploratoire.

Les schémas régionaux (SRADDT Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire, SRCAE Schéma Régional Climat Air Energie) proposent plus systématiquement une démarche par scénarios. Dans le domaine de l'eau les SAGE passent, aussi, plus souvent par une démarche de scénarios exploratoires. La gouvernance de l'eau ou, pour les PCET, de l'énergie et de l'adaptation au changement climatique, requiert une mise en œuvre non seulement des élus décideurs, mais aussi de parties prenantes comme les entreprises, les agriculteurs et des ménages. Aussi faire participer à la construction des futurs possibles l'ensemble des parties prenantes permet la compréhension des choix par des parties prenantes non-décisionnaires.

Pour cette raison, nous recommandons une démarche par scénarios exploratoires pour que toutes les parties prenantes puissent prendre connaissance de l'éventail des futurs possibles et que le choix du scénario souhaitable puisse se faire par des critères discutés et négociés avec toutes ces parties prenantes. Une autre raison de construire des scénarios exploratoires peut être l'horizon de la planification : plus l'horizon est lointain, plus il est nécessaire de prendre en compte des changements et des incertitudes et moins la prévision socio-économique (tendancielle par construction) est opérante. De même les schémas régionaux SRADDT ou SRCAE, requièrent aussi une appropriation par les élus locaux des communautés de communes pour pouvoir être suivis des faits, c'est sans doute pourquoi ils sont plus systématiquement construits via une démarche de prospective exploratoire, pour permettre à tous de comprendre les choix stratégiques qui concluent la démarche. En revanche les SCoTs, dont l'horizon est davantage à court et moyen terme, sont réalisés et décidés par les élus locaux pour leur propre territoire, la nécessité d'appropriation de la démarche et des choix stratégiques par d'autres acteurs apparaît moins nécessaire ;

Néanmoins tous les territoires du bassin ne disposent pas aujourd'hui d'une démarche de SCOT permettant de préciser la vision normative ou souhaitée du territoire à moyen terme (et quelquefois la vision est aujourd'hui à très court terme soit 2020). **Aussi en l'absence de document d'orientation (DOO ou DOG des SCoTs) seuls les éléments de diagnostics rétrospectifs (en dynamique dans le temps) pourront être utilisés comme base pour prendre ces territoires en compte dans la prospective du bassin.**

FOCUS 32 – 65

Le département du Gers est clairement le département pour lequel on dispose du plus faible nombre de documents : un seul Scot sur tout le département a publié à ce jour son PADD et ses objectifs. Néanmoins trois études sectorielles « environnement » à l'échelle du département sont disponibles et pourraient s'avérer intéressantes pour la prospective (agenda 21, potentiel des énergies renouvelables et vulnérabilité du département face au changement climatique).

Le département des Hautes-Pyrénées n'est que partiellement couvert par des SCoTs publiés (moins que les départements 40 et 64 mais davantage que 32), néanmoins le département a réalisé une étude prospective plus transversale du territoire, « Hautes-Pyrénées 2020-2030 - Le projet de territoire », d'où les principales tendances et incertitudes pourront être extraites ainsi que les principaux objectifs.

Conclusions et recommandations

Dans les documents traitant d'urbanisme, si les documents régionaux et départementaux offrent une vision des enjeux et des objectifs souhaitables à ces échelles, c'est plus souvent dans les Documents d'Orientations et d'Objectifs voire dans les PCET que l'on trouve des orientations précises sur les enjeux liés à l'eau : assainissement, agriculture, hydroélectricité (ou autres énergies renouvelables comme la biomasse énergie), à la continuité écologique ou au tourisme (dont les stations de ski en montagne). Dans ces documents de planification territoriale, les documents dont la pertinence est cotée 2 et 3 devraient être consultés notamment sur les sujets de sous-thèmes (assainissement, modes de déplacements, villes et villages de demain...) mentionnés pour ces documents.

Sur le fond on remarquera aussi que l'enjeu de l'environnement est beaucoup plus présent dans les SCOT urbains alors que les SCOT plus ruraux (département 65 hors Tarbes et 32) mettent davantage l'accent sur le transport (désenclavement de territoire), le vieillissement de la population et les activités économiques.

Pour les zones géographiques peu couvertes par des SCOT (zones rurales /petites villes et le département du Gers), les études et rapports réalisés à l'échelle des départements seront alors les principales sources d'information sur les tendances. Comme le département du Gers apparaît comme le plus pauvre en études, il pourra être important de suivre, pendant la prospective Adour, l'évolution du SCOT de Gascogne (qui couvre une partie importante du département) en se rapprochant du syndicat mixte qui en a la responsabilité et qui a été créé le 25 juin 2015.

Liste des entrées de la base abordant des éléments du thème

3 - très utile pour la prospective	Thème principal
Landes 2040 : conception du Schéma d'Aménagement et de développement Durable, prospective	08 - Document de planification
Landes 2040 : Schéma d'Aménagement et de développement Durable, rapport de la phase prospective	08 - Document de planification
Diagnostic dynamique du Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire Midi-Pyrénées	08 - Document de planification
Extraction des projections démographiques de l'INSEE pour le bassin ADOUR (4 départements) à 2040	00 - Transversal
HA-PY, objectif stratégique, schéma de mobilité	04 - Urbanisme, aménagement du territoire
Hautes-Pyrénées 2020-2030 - Le projet de territoire	08 - Document de planification
Landes 2040 : Schéma d'Aménagement et de développement Durable, prospective rapport intermédiaire	08 - Document de planification
Les scénarios prospectifs du Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire Midi-Pyrénées 2009	08 - Document de planification
Projections INSEE de population par département à l'horizon 2040 et pyramide des âges	00 - Transversal
Prospective en Midi-Pyrénées, les chemins vers 2040	04 - Urbanisme, aménagement du territoire
SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE (SRADDT) - CHARTE « AQUITAINE HORIZON 2020 » UNE AMBITION PARTAGEE	08 - Document de planification
SCOT / DOO du val d'Adour	08 - Document de planification



2 - moyennement intéressant	
Enseignements de la canicule 2003 et des années 2007 et 2008 pour la prise en compte des changements climatiques dans l'estimation des besoins futurs en eau potable.	02 - Changements climatiques
Landes 2040 : conception du Schéma d'Aménagement et de développement Durable, rapport intermédiaire	08 - Document de planification
Landes 2040 : Schéma d'Aménagement et de développement Durable	08 - Document de planification
Landes 2040 Etat des lieux et défis du futur	08 - Document de planification
Aquitaine Horizon 2020. Une ambition partagée. SRADDT Aquitaine	08 - Document de planification
Département du Gers - Agenda 21 2012-2015 - Edition 2013 - 2ème programme opérationnel dont PCET	08 - Document de planification
SCot Bayonne sud Landes DOO	08 - Document de planification
SCoT Communauté de commune Maremne Adour Côte Sud (MACS) DOO	08 - Document de planification
SCot Pays d'Orthe DOO.	08 - Document de planification
Bilan et perspectives des résidences de tourisme dans le massif des Pyrénées-Orientales	07 - Tourisme et autres activités économiques
L'eau en Aquitaine à l'horizon de 30 ans : 6 scénarios pour 2041	09 - Gouvernance
Les infrastructures à l'horizon 2030 (Volume 2) Électricité, eau et transports : quelles politiques ?	04 - Urbanisme, aménagement du territoire
Les Infrastructures à l'horizon 2030: Télécommunications, transports terrestres, eau et électricité	04 - Urbanisme, aménagement du territoire



Les projets de territoires et l'évolution des déplacements	08 - Document de planification
Portrait du territoire de la Haute-Bigorre dans son contexte et son évolution probable. Diagnostic	08 - Document de planification
SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE (SRADDT) Diagnostic « AQUITAINE HORIZON 2020 » - L'AQUITAINE AUJOURD'HUI	08 - Document de planification
SCoT /DOO du Grand Pau	08 - Document de planification
SCoT de la Marsan DOO	08 - Document de planification
Scot des coteaux de Savès DOO	08 - Document de planification
SCoT du Grand Dax DOO	08 - Document de planification
Scot Piémont Oloronais DOG	08 - Document de planification
SCoT Tarbes Ossun Lourdes (TOL) DOG	08 - Document de planification
SCOT Vallées de l'Aure et du Louron	08 - Document de planification



3 – Peu d'intérêt	
Présentation de l'étude de l'incidence des changements climatiques sur les consommations d'eau potable. COMMISSION LOCALE DE L'EAU - réunion du 26 octobre 2009.	01 - Hydrologie
GIP Littoral Aquitain (Groupement d'intérêt public d'aménagement)	09 - Gouvernance
Le Gers en carte	00 - Transversal
Midi-Pyrénées demain. La charte du Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire. SRADDT Midi-Pyrénées	08 - Document de planification
SCoT des Hautes Landes Diagnostic	08 - Document de planification
SCoT du Born diagnostic et PADD	08 - Document de planification
Scot du pays de Nay PADD en cours	08 - Document de planification
Scot du Sud Pays Basque DOG.	08 - Document de planification

